



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2025-175

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250912-VI-DEC-2025-175-AU
Date de télétransmission : 12/09/2025
Date de réception préfecture : 12/09/2025

OBJET : avenant n° 01 se rapportant à l'accord-cadre n°2025MA003 relatif à la réhabilitation du plateau sportif de l'école André Buvat d'Étampes.

Le Maire de la Ville d'ETAMPES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la notification de l'accord-cadre n° 2025MA003 relatif à la réhabilitation du plateau sportif de l'école André Buvat conclu avec la société SFRE sise à Étampes, parc Sudessor – 35 avenue des Grenots,

VU le devis n° 25.0713 d'un montant de 21 504,75 € HT soit 25 805,70 € TTC,

CONSIDÉRANT la nécessité de contracter un avenant afin d'effectuer les travaux nécessaires à la consolidation d'une zone de sous-sol en raison de la présence d'une poche d'eau,

CONSIDÉRANT que le montant de l'avenant représente une augmentation de 0,12 % du montant initial du marché,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver et de signer l'avenant n° 01 au marché de réhabilitation du plateau sportif de l'école André Buvat pour un montant total de 21 504,75 € HT soit 25 805,70 € TTC.

ARTICLE 2 : de préciser que la dépense est inscrite au budget de la Ville.

ARTICLE 3 : le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public, responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités.

Fait à Étampes, le 12 SEP. 2025



Par délégation du Maire
Marie-Claude GIRARDEAU
Adjointe au Maire en charge de
l'enseignement, de l'éducation, de
l'enfance, du patrimoine historique, de
la culture et de la commande publique

Certifiée exécutoire, compte tenu de la publication le : 15 SEP. 2025
Ou Certifiée exécutoire, compte tenu de la notification le :